



Ecole primaire
Le directeur
Marchou Alain

Réunion commission restauration scolaire vendredi 27/11/2009

Ordre du jour : questions/réponses

La **1^{ère} question** est posée par les parents au sujet de la réouverture de la commission restauration, réponse : elle est ouverte de fait.

2^{ème} question : Est-ce que les parents peuvent venir visiter la cantine ? réponse : Cela est possible. Deux parents élus au Conseil d'Ecole peuvent venir en situation d'observation pendant la pause de midi. Ils peuvent également venir à l'improviste après en avoir toutefois informé le Directeur.

En réponse à la **3^{ème} question**, le Directeur confirme que l'infirmière travaille pendant la pause midi : elle est présente en cas de problème pendant le déjeuner.

La **4^{ème} question** évoque la formation des 'dames de la cantine'. Réponse : celles qui servent les repas n'en ont aucune, elles sont embauchées sur la base d'un livret de santé mais celles qui surveillent les enfants ont suivi une formation sécurité et hygiène. M. le Directeur et Mme la Proviseure ont tenu une réunion avec le personnel de la cantine pour rappeler les consignes de sécurité.

La **5^{ème} question** s'enquiert de qui surveille les enfants, les parents se plaignent d'un manque de discipline. Réponse : les dames de la cantine ne comprennent pas toutes le français et les enfants en profitent, ils ont un sentiment d'impunité, d'où la nécessité de reprendre le système des cahiers de liaison, en cas d'indiscipline. Ils seront communiqués aux enseignants et aux parents.

6^{ème} question : Est-ce que les dames de la cantine sont conscientes de leur responsabilité ? Réponse : Cela leur a été rappelé durant la dernière réunion avec la proviseure.

La **7^{ème} question** concerne le brossage des dents. Réponse : L'école peut mettre en place un programme ponctuel mais il est impossible de le faire tous les jours. A titre individuel, les parents peuvent confier une brosse à dents à leur enfant.

Dernière question : Certains parents estiment le prix de la cantine trop élevé. Il y a lieu de faire remonter au Conseil d'école qui transmettra au Conseil de Gestion En cas d'absence de l'enfant, les modalités sont incluses et précisées dans le contrat signé par les parents en début d'année.

Conclusion : Le Directeur et les membres de la commission souhaitent que le repas soit un véritable moment éducatif. Il faut instaurer un système pour que les enfants soient plus autonomes, les responsabiliser pour débarrasser la table par exemple, qu'il y ait un pichet d'eau et une corbeille de pain sur toutes les tables pour éviter les déplacements inutiles des élèves.

Les cas d'incivilités pendant les repas et pendant cette pause méridienne doivent remonter au corps enseignant via le cahier de liaison pour discussions et éventuellement sanctions en classe. Et dissiper ainsi cette impression d'impunité que ressentent les élèves.

Deux parents d'élèves parmi les élus, en l'occurrence les membres présents à cette commission effectueront des visites à l'improviste à la cantine et feront part de leurs observations à la commission.

La secrétaire : Madame Maazouzi

